

Les commissaires aux comptes promeuvent la spécificité française

Les compagnies de Paris et de Versailles militent pour le co-commissariat et la rotation des signataires et s'opposent au cabinet d'audit « pur »

par BRUNO DE ROULHAC

Estimant que les projets de textes adoptés par la Commission européenne dans le cadre de son livre vert sur la réforme de l'audit ne répondent pas aux enjeux, les Compagnies régionales des commissaires aux comptes (CRCC) de Paris et de Versailles (représentant près des deux tiers de l'activité en France) ont présenté hier la teneur de leurs amendements qui devraient être déposés en septembre.

La profession s'élève contre les mesures « dangereuses » envisagées par Bruxelles. D'une part, l'instauration de cabinet d'audit « pur » entraînerait un quasi-monopole des *Big Four* et une perte de compétences si les spécialistes n'ont plus la possibilité de faire du conseil à côté. D'autre part, l'obligation d'un appel d'offres, qui a pour objectif de faire baisser les prix, se traduira dans la qualité du travail, prévient la CRCC. Un avis que partagent les deux tiers des

entreprises sondées par l'*Ifop* au début du mois. Enfin, l'ouverture du capital des cabinets d'audit risque de les rendre moins indépendants et plus exposés aux conflits d'intérêts.

Aussi, les deux CRCC prônent des mesures « efficaces », à commencer par le co-commissariat, spécificité française, recommandé dans le premier projet, puis abandonné. De nombreux détracteurs -

Contre les appels d'offres obligatoires

en particulier allemands et anglais - fustigent ce surcoût, limité à 8% selon une étude de la CRCC de Paris. L'enquête *Ifop* montre que 85% des entreprises sont satisfaites du co-commissariat. Si 77% relèvent le coût supplémentaire, 71% soulignent la plus forte garantie d'indépendance de l'auditeur et 65% l'amélioration de la qualité de l'audit.

La profession prône la rotation des signataires au sein du même cabinet, et l'introduction du concept de diligences directement liées à l'audit (DDL), en encadrant les missions de conseil d'un cabinet réalisant déjà l'audit, au lieu de l'interdiction totale prévue dans le texte actuel.

Les deux compagnies recommandent une durée de mandat des commissaires aux comptes de six ans, comme en France. D'autant que la concentration la plus forte des acteurs de l'audit se trouve dans les pays où la durée est la plus courte. En outre, la transparence sur le non-renouvellement ne devrait pas se limiter à la seule question du prix, ce qui pourrait être au détriment de la qualité de l'audit. Pour les pays imposant le co-commissariat, les deux compagnies régionales promeuvent une rotation des signataires, mais pas des cabinets.

13



MGI COUTIER

MGI COUTIER SA
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 21 392 832 Euros

Siège social : 975 Route des Burgondes
F - 01410 Champfromier - France
344 844 998 RCS Bourg-en-Bresse

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la société MGI COUTIER SA, réunie le 22 juin 2012, a approuvé les comptes consolidés et les comptes sociaux annuels ainsi que leurs annexes pour l'exercice clos le 31/12/2011.

Les résolutions proposées par le Directoire, publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 16 mai 2012 n° 59 comprenant le renouvellement des mandats des co-commissaires aux comptes titulaires et la nomination de leurs nouveaux suppléants et l'autorisation à donner au Directoire afin de permettre l'achat d'actions de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité, ont été approuvées sans modification par l'Assemblée.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 4 553 806,61 euros de la manière suivante :

- d'une part, aux actionnaires à titre de dividendes, pour un montant de 1 337 052 euros soit un dividende net par action de 0,50 euro ; étant précisé qu'il n'y a pas eu d'acompte sur dividende versé, soit un dividende net à verser par action de 0,50 euro, qui sera mis en paiement au siège social le 25 juin 2012 ;
- d'autre part, en report à nouveau pour le solde soit un montant de 3 216 754,61 euros.

Le rapport annuel 2011 est en ligne sur le site www.mgicoutier.fr et peut être obtenu sur demande adressée à MGI COUTIER SA - 975 Route des Burgondes à 01410 Champfromier - France à l'attention de Monsieur Jean-Louis THOMASSET (fax 04.50.56.95.45).

ACTUS FINANCE

Actus Lyon : Amalia Naveira - Tél : 04 72 18 04 93 - anaveira@actus.fr